



CHARTRE DE BON USAGE VIGNETTE ESTIVALE – LE JAÏ

Je soussigné(e), membre de l'association sportive **KITE13**, dont mon numéro de licence est m'engage personnellement à respecter cette chartre de bon usage de la vignette d'accès estivale au quartier du Jaï, pour mon véhicule immatriculé (dont je fournis une copie de la carte grise aux responsables du club).

- Chaque vignette est nominative et associée à un unique véhicule sur lequel elle devra être collée au pare brise.
- La vignette étant ainsi physiquement solidaire du véhicule, nous ne fournirons pas de vignette de remplacement en cas de perte, mais seulement en cas de vente ou de vol effectif du véhicule en question.
- Tout usage non conforme à ces règles, tel par exemple qu'un prêt de vignette non collée ou qu'un acte de copie frauduleuse verra son attribution au membre annulée par les autorités.
- Enfin, en tant que kitesurfeu(r)se licencié(e) et responsable, je m'engage à respecter le spot, son zonage publié, les règles de navigation ainsi que les divers usagers de la plage, plus nombreux pendant l'été.

En vous souhaitant à toutes et tous une belle saison estivale sur notre home spot,
Au nom des autorités marignanaïses,

L'équipe **KITE13**

Signature

précédée la mention « Lu et approuvé »

Date

le / /